# L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
*NOUVELLE-ORLÉANS,*
MERCREDI, (MATIN,) 23 MARS 1831.

## INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 23 mars.

—On annonçait, hier après-midi, quinze bâtimens au Détour. A l'heure où notre feuille allait sous presse, deux seulement étaient montés à la voile, le *Rapide*, parti du Hâvre le 19 janvier, et le brick *Exchange*, de New-York.

—Nous avons reçu des journaux de Mexico d'une date plus récente que ceux qui nous sont parvenus précédemment : ils confirment la nouvelle de l'exécution de Guerrero.

—Les dates de New-York du 3 courant, qui sont parvenues ici par la voie de Charleston, annoncent qu'on a reçu dans cette première ville des nouvelles d'Angleterre de sept jours plus fraîches que celles apportées par le *Silas Richards* ; c'est par l'arrivée du paquebot *Britannia*, parti de Liverpool le 3 février, il a [illegible] les dates de cette ville du 2 et de Londres du [illegible] mais on ne trouve rien d'important dans [illegible] courts extraits des feuilles de New-York [illegible] font mention de ce dernier arrivage. Il [illegible] fait des ventes considérables de coton, dont le prix est tombé de 1-[illegible] Les ventes de la dernière semaine s'élevaient à 20,100 balles. Il s'est vendu de 20 à 30 mille barils de farine, au prix de 33 à 35 schelins.

Tout était tranquille en France. Une lettre particulière reçue à Londres, de Paris, annonçait qu'une dépêche télégraphique, parvenue dans cette dernière ville, y avait apporté la nouvelle qu'une contre-révolution avait éclaté à Bruxelles en faveur du prince d'Orange. On n'ajoutait aucune foi à cette nouvelle à Londres, parce qu'on n'y avait rien appris d'officiel.

A la suite de l'interrogatoire qu'a dû subir M. O'Connell, les juges ont déclaré qu'il y avait lieu à suivre.

De grands préparatifs de guerre avaient commencé à Londres, mais avaient été suspendus le jour avant le départ du *Britannia*. Nous répétons cette assertion sans pouvoir y rien comprendre; l'Angleterre n'est menacée directement par aucune puissance; la guerre dans laquelle elle pourrait être entrainée contre la Hollande n'est pas de nature à nécessiter de *grands préparatifs*; et sa sollicitude pour l'indépendance de la Pologne n'est pas telle, qu'*elle* puisse la porter à se jeter au devant d'une rupture avec le cabinet de St. Pétersbourg. Au dedans, qu'a t-elle à craindre des tentatives de M. O'Connell et de son parti ? quand il réussirait jamais à allumer une guerre civile, la lutte serait trop inégale, pour qu'il pût la soutenir long-temps, et elle ne pourrait exciter les craintes sérieuses du gouvernement. Mais encore, les choses n'en sont pas là.

Nous continuons nos traductions des extraits des journaux reçus par le *Silas-Richards* ; on remarquera surtout la communication faite à la seconde chambre des états-généraux de Hollande par le ministre des affaires étrangères.

Le bateau de remorque Livingston, parti d'ici pour la Balise, avec le brick Sardius, l'a jeté sur le brick Mary-Ann, qui était à l'ancre au Détour, et a occasionné de grandes avaries aux deux bricks. Le Livingston a ramené le Sardius.

## EXTÉRIEUR.

### POLOGNE.

VARSOVIE, 11 janvier.

On lit dans la *Gazette* :

Le bruit de l'arrivée d'un courier, et la nouvelle du mouvemens de troupes qu'il aurait apportée, se sont répandus avant hier, mais rien d'officiel n'a été publié à ce sujet.

Le dictateur a ouvert, à la Banque, un crédit à la commission de gouvernement, à l'effet de faire fondre 100 pièces de canon. Les cloches d'églises qui ne sont d'aucune utilité seront employées pour cet objet.

Dix nouveaux régimens de ligne vont être formés dans le royaume; les hommes qui les composeront seront tirés de toutes les provinces.

Le 8, le dictateur a annoncé à la garde d'honneur, composée d'étudians, qu'à compter de ce jour elle serait établie sur le pied de guerre comme un régiment de ligne, et recevrait la paie du trésor public.

—Au nombre des signes qui annoncent l'enthousiasme général qui se manifeste pour la liberté à Varsovie, nous en remarquons un qui nous est on ne peut plus agréable. Non seulement les juifs ont contribué de la manière la plus libérale à la souscription faite par les patriotes, mais encore ils ont provoqué la publication d'un journal en Hébreu, par lequel la cause de la liberté est défendue avec chaleur. Le second numéro de ce journal, intitulé l'*Izraelita Polski* (l'Israëlite polonais), daté du 30 décembre, est maintenant sous nos yeux. Il dit qu'on a la plus grande confiance dans le dictateur, et que toutes les classes montrent le plus grand enthousiasme pour la cause de la liberté. Dans un des paragraphes qu'il consacre aux nouvelles, il annonce qu'un nouveau corps de 2,400 hommes d'infanterie et de cavalerie, qui sera désigné sous le nom "d'enfans de la Pologne," vient d'être levé, et que l'adjudant du dictateur est parti de Varsovie avec des dépêches pour St.-Pétersbourg. La coopération des juifs avec les patriotes polonais d'une autre croyance, ne se borne pas à des contributions d'argent, et à des efforts pour exciter un sentiment général en leur faveur; il y a dans l'armée polonaise environ 2000 hommes de cavalerie juive, qui peuvent soutenir la comparaison, pour l'apparence et la discipline, avec les meilleures troupes d'Europe.

La nouvelle de la révolution de Pologne a été reçue à Constantinople le 17 décembre, elle y a produit la plus grande joie.

Le conseil national fait déjà des préparatifs pour l'ouverture de la diète. Nos journaux disent que le budget de l'année courante sera soumis bientôt au dictateur. Les frais de la guerre sont estimés à cent millions florins.

VARSOVIE, 12 janvier.

Le dictateur a été averti aujourd'hui qu'il existait une conspiration pour renverser le gouvernement existant; les individus accusés ont été arrêtés de suite.

### IRLANDE.

DUBLIN, 10 janvier.

Le fâcheux événement d'hier, l'arrestation de M. O'Connell et de quelques autres personnes, a produit dans Dublin une sensation, qui n'a jamais été plus vive même aux époques les plus mémorables de la malheureuse Irlande. Cette nouvelle s'est répandue avec la plus grande promptitude aux environs de la ville; dans la rue de Kingstown ce fut d'abord un sujet d'étonnement général, qui trois quarts d'heure après l'arrivée de M. O'Connell au principal bureau de police, se changea en alarme. Vers deux heures, la foule s'accumula dans le voisinage de la rue Dame, du bureau de police et de celui de la poste; on voyait des groupes nombreux rassemblés dans la rue, qui discutaient sérieusement ce nouveau traitement indigne qu'on faisait subir à l'honorable représentant du peuple Irlandais. Une grande foule a resté rassemblée devant le principal bureau de police jusqu'à une heure très-avancée de la nuit. Devant presque chaque porte de magasin, depuis le château jusqu'au collège, il y avait des rassemblemens de personnes respectables qui s'occupaient de ces arrestations, dont l'intérêt absorbait l'attention général, tandis que plusieurs individus qu'on connaît pour avoir des relations avec les journaux, étaient arrêtés dans les rues et entourés par des questionneurs inquiets, qui étaient impatients; de connaître les moindres détails des événemens extraordinaires du jour. On voyait dans toutes les rues un grand nombre de colporteurs de nouvelles incessamment occupés à débiter, à haut bénéfice, leurs "*Détails exacts et complets de l'arrestation du Libérateur.*" L'anxiété générale n'a diminué qu'à l'approche de minuit; néanmoins, il n'y a pas eu la plus légère tentative pour troubler la tranquillité publique ou violer les lois, et les bureaux de police n'ont pas été encombrés de plus de prisonniers que d'ordinaire. *(Register.)*

### HOLLANDE.

LA HAYE, 21 janvier.

*Seconde chambre des états-généraux.—Séance du 20 janvier.*

Après quelques formules préliminaires, son excellence le ministre des affaires étrangères dit :

Le roi m'a ordonné de communiquer à vos hautes puissances l'histoire des conférences des plénipotentiaires des cinq grandes puissances sur les affaires de la Belgique.

Il y a seize ans, quand le royaume des Pays-Bas fut établi, on espérait que l'union de la Belgique et de la Hollande serait une source de bonheur et de prospérité pour les deux pays ; et quoiqu'il y eût une différence très-[illegible] entre les mœurs et la religion des deux [illegible], on pouvait prévoir un heureux ré[illegible] cette union.

Pendant quinze ans l'espoir qu'on [illegible] conçu ne fut pas trompé. Les institutions constitutionnelles acquéraient chaque jour une nouvelle extension et un nouveau développement ; les deux nations fraternisaient de plus en plus; la prospérité des deux pays s'accroissait ; le gouvernement n'éprouva, durant cette période, d'autre résistance que celle qui est inséparable d'un gouvernement représentatif.

Pendant les deux dernières années et demie, cependant, l'opposition devint plus forte. La postérité et l'histoire prononceront sur les moyens qu'elle a employés pour atteindre son objet, et sur cette faction qui trompant la nation, a attiré sur elle tant de calamités. Les troubles qui ont éclaté dans d'autre royaumes auront aussi leur influence quand le temps viendra de décider si ce qui s'est pa[illegible] Belgique doit être attribué aux fautes comm[illegible] par le gouvernement, ou à une agitation qui se manifeste dans la société en général. Et la préférence donnée par les chefs de la faction à une guerre civile sur une séparation des deux parties du royaume légalement proposée dans les états-généraux, marquera la place que ces événemens doivent tenir dans l'histoire.

Quand sa majesté vit que ni la douceur ni la force n'avait réussi à rétablir l'ordre parmi ses sujets révoltés, elle crut de son devoir de s'adresser à ses alliés pour atteindre cet objet. (Son excellence entre ici dans le détail de toutes les relations avec le congrès de Londres, lit le protocole des plénipotentiaires des cinq grandes puissances, du 20 décembre, et la protestation de sa majesté contre ce protocole.)

Le roi des Pays-Bas a appris, avec une profonde affliction la détermination prise relativement à la Belgique par les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France, de la Grande Bretagne, de la Russie et de la Prusse, assemblés en congrès à Londres le 20 décembre 1830, et exprimée dans le protocole de ce jour communiqué à son ambassadeur.

Comme un roi, dont le devoir est de veiller au bien-être d'une partie de la population européenne, S. M. s'est vivement affligée en remarquant que les événemens de l'Europe avaient paru si sérieux, qu'on avait jugé nécessaire comme le seul remède, de sanctionner les résultats d'une révolte qui n'a été causée par aucuns motifs légitimes, et de mettre ainsi en danger la stabilité des trônes, l'ordre social des états, le bonheur, la tranquillité et la prospérité de toutes les nations.

Indépendamment de l'union entre les différents membres du système européen, S. M. comme souverain du Royaume des Pays-Bas, y trouve une violation de ses droits.

Si le traité de Paris de 1814 plaçait la Belgique à la disposition des alliés, ceux-ci du moment qu'ils eurent décidé du sort des provinces belges, renoncèrent selon la loi des nations, au droit de détruire leur propre ouvrage ; et ils n'étaient plus compétents pour dissoudre le lien d'union de la Hollande et de la Belgique sous la souveraineté de la maison d'Orange-Nassau. L'augmentation de territoire assignée aux Provinces-Unies des Pays-Bas. était, en outre, acquise par le sacrifice de plusieurs de leurs colonies, par les dépenses nécessaires pour fortifier plusieurs places des provinces méridionales du royaume, et d'autres charges pécuniaires. Le congrès, il est vrai, s'est réuni à Londres d'après le désir de S. M mais cette circonstance ne lui donnait pas le droit d'imprimer à ses protocoles une direction toute opposée à celle pour laquelle son assistance avait été requise, et, au lieu de co-opérer au rétablissement de l'ordre dans les Pays-Bas, de les faire tendre au démembrement du royaume. Cependant, S. M., quoique entourée d'un peuple dévoué et loyal, qui montre pour la défense de l'empire des lois, la même énergie qu'excite ailleurs le fanatisme populaire, ne peut seule conjurer les orages politiques qui menacent l'Europe. Il les attendra avec fermeté. A l'égard de la Belgique, le roi attache trop de valeur au patriotisme des provinces du nord, qui lui sont restées fidèles, pour s'en prévaloir, dans une cause qui, quoique intimement liée à celle de l'Europe et de la Hollande, pourrait être considérée comme la sienne propre. Il s'abstiendra de mesures d'aggression tendant à ramener sous son autorité un peuple égaré, dont l'ingratitude présente un contraste si malheureux avec l'attachement, et la conduite indépendante et sage, de la partie septentrionale du royaume. Néanmoins, les obligations du roi envers les souverains, envers la dynastie et envers le grand nombre de ceux qui, dans les provinces révoltées, déplorent les maux qui pèsent sur elles, lui font un devoir de réserver, comme il le fait par les présentes, ses droits, et ceux de sa maison, sur la Belgique, et de déclarer à la face du monde, que, à l'exemple de ses aïeux, qui ont versé leur sang pour la défense de la vraie liberté, il n'adoptera jamais pour le principe de son gouvernement une politique subversive de l'ordre social, ni des doctrines qui, sous la fausse apparence de la libéralité, ne tendent qu'au despotisme.

A l'égard des provinces connues autrefois sous le nom de Provinces-Unies des Pays-Bas, les *obligations* de la Belgique envers elles sont indubitablement comprises dans la mention faite par le congrès de la part que la Belgique avait dans les devoirs de l'Europe envers le royaume des Pays-Bas, et les obligations qu'elle a contractées par des traités avec les autres puissances.

Le roi désire que ce sujet, qui embrasse les conditions de la séparation de la Hollande d'avec la Belgique, et qui comprend spécialement la ligne des frontières, les indemnités, la dette nationale, le commerce, et les relations de la Belgique avec les colonies, soit réglé aussitôt que possible d'une manière équitable, et sur les bases que les plénipotentiaires sont prêts à communiquer au congrès.

Le roi est d'autant plus disposé à attendre l'heureux effet de la co-opération du congrès dans cette affaire, qu'il regretterait beaucoup d'être obligé d'user contre les Belges, pour obtenir une séparation équitable, des moyens de correction qui sont en son pouvoir, et auxquels, vu l'entier changement des circonstances, il ne peut renoncer jusqu'à ce que les principaux articles de la séparation soient arrêtés. Une raison puissante pour accélérer cet objet est la diversité d'opinion qui paraît exister entre la cour des Pays-Bas et le congrès, à l'égard de l'armistice, S. M. ne pouvant considérer comme un consentement formel de [illegible] disant gouvernement belge à l'armistice [illegible] consente [illegible] condition nel, ni se considérer comme liée par un armistice, dont les ouvertures furent faites dans un état de choses totalement différent.

(Son excellence lit ici le protocole du 9 janvier, qui annonce, que si la libre navigation de l'Escaut n'est pas rétablie le 20, les cinq puissances y obligeront le roi par les armes.)

S. M. a consenti à l'ouverture de la navigation de l'Escaut, afin d'épargner à la Hollande de plus grands malheurs, étant convaincue que le blâme doit tomber plutôt sur le fort qui emploie sa force à opprimer, que sur le faible qui obéit.

Son excellence déclare ensuite que la séparation de la Belgique et de la Hollande, sur des conditions équitables, sera le résultat des conférences; qu'en attendant il y aura une suspension d'armes ; qui n'affectera en aucune manière les droits et l'honneur des Hollandais.

A l'égard des affaires intérieures, le ministre dit, que le moment est venu, de faire, à la loi fondamentale, les changemens rendus nécessaires par la séparation d'avec la Belgique. S. M. ajoute-t-il, vous fera présenter sous peu un projet de loi sur ce sujet. Vous serez alors à même de décider si l'institution d'un ministère responsable peut être de quelque utilité au pays, et si l'expérience vous a montré la nécessité de faire des changemens à notre loi fondamentale.—M. Donker-Curtius fait un long discours, dans lequel il démontre l'injustice des cinq puissances, qui semblent favoriser au détriment de la Hollande, un peuple qui, après avoir été chargé de bienfaits *par son roi*, le paie par la plus noire ingratitude.

M. Van-Sytzama propose de référer le discours du ministre aux sections, parce qu'il y est fait mention d'un droit de tonnage auquel seront sujets les capitaines de navire qui navigueront sur l'Escaut sous pavillon étranger.

Suit une longue discussion, dans laquelle plusieurs membres sont entendus.

1. Beelaërts parle contre l'Angleterre parce qu'elle favorise les Belge.

### BELGIQUE.

—Nous venons de recevoir de Munich une lettre d'une personne qui fait partie des notabilités de cette capitale et qui a ses entrées à la cour. Elle nous informe que le roi Louis-Charles-Auguste avait reçu la veille (le 6), la nouvelle que le prince Othon son fils avait été proposé pour le trône de la Belgique et que son élection était même probable d'après le nombre de partisans qu'il comptait dans le congrès. Je puis vous assurer, ajoute-t-on, que notre digne souverain ne se prêtera jamais à placer son fils sur le trône de Belgi-que, quand même toutes les puissances y consentiraient, avant d'avoir l'assentiment de la famille dépossédée. *(Vrai Patriote.)*

—Le général Douglas, au service de l'Angleterre, et sa suite, sont arrivés hier après-midi de La Haye à l'hôtel de Bellevue, en cette ville. Ce général est parti ce matin pour Londres, avec des dépêches de son gouvernement.

☞Il a été question de deux lettres adressées, de Paris, par les envoyés Belges au gouvernement provisoire ; nous trouvons ces deux lettres dans l'extrait de la séance du congrès national du 8 janvier : les voici :—

PARIS, le 5 janvier 1831.

*Monsieur,*

Votre courrier, parti hier de Bruxelles, est arrivé aujourd'hui à Paris à cinq heures et demie; je me suis empressé, dès que j'ai eu connaissance de votre dépêche, d'entrer en conférence avec le ministre des affaires étrangères, M. le comte Sébastiani. Sur votre première question, il m'a répondu que la France accéderait avec empressement à toutes les combinaisons politiques propres à constituer, d'une manière forte et durable, le gouvernement de la Belgique, et à assurer l'indépendance et le bonheur du pays.

Quant au choix du prince Othon de Bavière, le ministre m'a assuré qu'il serait agréé par le gouvernement français, ainsi que les arrangemens qui seraient convenables pour la régence. En ce qui touche le mariage du prince avec une des filles de S. M. Louis-Philippe, M. Sébastiani m'a dit que, quoiqu'il ne prévît point d'obstacles à cet égard, il ne pouvait en parler au roi, parce que, la princesse étant malade en ce moment, il ne convenait pas de traiter un pareil sujet.

Arrivés à la question des limites, M. Sébastiani m'a dit que la France n'oublierait jamais que les Belges avaient fait partie de la grande famille: que la conformité de mœurs, de religion, de langage et de principes, était d'ailleurs des motifs trop puissans de sympathie entre les deux pays, pour que l'on pût douter de l'intention du gouvernement à nous accorder sa protection : m'autorisant à assurer que la France nous soutiendrait de tout son pouvoir dans la discussion des limites, toutes les fois que le bon droit serait de notre côté, et qu'elle s'opposerait avec vigueur à toutes les attaques injustes auxquelles on pourrait se livrer contre nous.

Ce langage de M. Sébastiani serait, j'en suis certain, soutenu par la France entière, et depuis que je suis ici, j'ai acquis la certitude que si nos libertés et notre indépendance étaient menacées, la France entière se lèverait comme un seul homme pour les défendre.

Signé GENDEBIEN.

A M. le comte de Celles.

PARIS, le 6 janvier 1831.

M. le comte,

M. Gendebien, souffrant d'un mal de tête très violent, me charge de vous écrire moi-même. Hier, dès l'arrivée de votre courrier, j'eus l'honneur de communiquer à M. le comte Sébastiani la réponse faite le 3 janvier, par le comité diplomatique, au protocole de la conférence de Londres. M. Sébastiani l'a mise sous les yeux du roi ; le langage noble et ferme du comité diplomatique a fait une vive impression sur le ministre, et sans doute aussi sur S. M. La France comprend que la Belgique n'aurait qu'une indépendance passagère, si elle n'était constituée d'une manière forte et heureuse. On commence à reconnaître que le grand-duché de Luxembourg doit être belge et non allemand. La conduite et la mauvaise foi du roi Guillaume excitent ici une irritation générale. S'il n'avait consenti à la libre navigation de l'Escaut, on aurait bien su l'y forcer.

La résolution prise par le congrès de s'occuper du choix du souverain a été accueillie avec beaucoup de plaisir, et M. Sébastiani m'a assuré que si le choix tombait sur le prince Othon, il serait à l'instant reconnu par la France; il a même ajouté qu'il le serait aussi par la Prusse. Pour ce qui est du mariage du prince avec la troisième fille du roi des Français, M. le comte Sébastiani m'a dit qu'il n'y prévoyait aucun obstacle; ce mariage serait au contraire un nouveau lien entre les deux pays, et un gage de plus de paix et de bonne union.

J'ai questionné M. Sébastiani sur le traité de commerce à faire entre les deux nations; il m'a répondu que nous pouvions espérer de conclure un traité aussi avantageux que le permettraient les intérêts du commerce français et une politique bien entendue.

Il a ajouté: "La Belgique est notre alliée naturelle, et puisqu'elle ne peut nous appartenir, il est juste de la traiter comme une sœur."

J'étais en train de faire des questions : j'ai parlé du parti qui demande la réunion de la Belgique à la France, et j'ai demandé, dans le cas où ce parti viendrait à l'emporter, si le gouvernement français persisterait à nous repousser et à nous refuser un Prince de la famille royale. Voici la réponse de M. Sébastiani : "Cette réunion, quelque désirable qu'elle me paroisse, est impossible; elle entraînerait une guerre générale, l'Angleterre n'y consentirait jamais; votre beau pays serait le premier ravagé par les armées belligérentes, et la France courrait le risque de perdre tous les avantages qui lui sont assurés par la dernière révolution." Le gouvernement serait donc inébranlable, et ne consentirait jamais à nous donner un prince français.

J'ai encore fait une question sur le parti républicain.—Vous n'auriez jamais le consentement de l'Europe à vous constituer en république.—Et si nous choisissons pour roi un citoyen belge?—Ce choix serait vu par l'Europe avec presque autant de déplaisir que la république.

"Il faut que le congrès s'applique à faire un bon choix, m'a dit le ministre en finissant : le prince Othon est le roi qu'il vous faut, et la Russie elle-même, peut-être ne tarderait pas à le reconnaître."

Signé, FIRMIN ROGIER.

*P. S.* Je crois devoir vous annoncer que l'ambassadeur de Russie a reçu hier les lettres de créance qui l'accréditent enfin à la cour de France, et qu'après demain il sera présenté au roi.

On espère que la question de la Pologne se décidera sans nouvelle effusion de sang.

M. de Mortemart, qui à déjà été ambassadeur en Russie, partira bientôt pour Saint-Pétersbourg, en la même qualité.

### FRANCE.

—Le ministre de la marine ayant prescrit de faire le relevé mensuel comparatif des expéditions qui ont eu lieu au port du Havre, aux époques correspondantes des années 1829 et 1830, il a été constaté que, dans les mois de novembre et de décembre derniers, on a armé 50 navires montés par 698 hommes, et jaugeant 13,053 tonneaux, tandis que pendant les mêmes mois de l'année 1826, on n'avait armé que 55 navires montés par 645 hommes, et jaugeant 11,774 tonneaux.

## LISTE MARITIME.

### PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Alabama, Price, New-York, Wilbor & Hazard.
Brick America, Croft, Charleston, R O Pritchar & Frère.
Goël. Albion, Quarles, Boston, C Harrod.
Goël. Elizabeth, Eldridge, Mobile, Capit.

ARRIVÉS.

Brick Exchange, Barstow, New-York.

Brick Rapide, Shoof, du Hâvre, avec un chargement à Kohn & Bordier, T Nicolet & co Duval, Bordère frères, J M Fortier, A Michoud R D Shepherd & co, L C Duncan, C Hertz, Davis, Plauché & Courcelle, Peuch & Bein, Hyde & Goodrich, Maurin & O'Duhigg, L Millaudon & co. Mme. Leblond, F Philippe, Lacroix, V Vignaud, E Lefebvre, Labat, H M Hart, G Ducatel, B Lacoste, L Duclaud, Hill & Henderson, A L Boimare, A Senecal, Arnous & Pedron, F Frey & co; M Fortier, M Piert— *Passagers* : N Brigot, F Gutières, F Guesnard E Gustave, A Knoblock, et sa dame, 35 à l'entrepont.

Brick Alfred, Soule, de Charleston, avec des esclaves et du riz.

Goëlette Correo, Tucker, Tampico, à Harrison, Brown & co. avec 23 sacs espèces—10 passagers. Il y avait quinze voiles au Détour.

Bateau-à-vapeur St.-John, Barrett, du Petit-Golfe, avec du coton et de la farine—10 pass.

Bateau-à-vapeur North-America, Scott, de St.-Louis, avec du plomb, du porc, du tabac, du coton, des chevaux, et de la farine, volailles &c.

Bateau-à-vapeur Uncle-Sam, Russell, Louisville, avec du porc, de la graisse, de la farine &c.

Bateau-à-vapeur Vermillion, de St. Martinville, avec du coton, du sucre, des cuirs, &c.

AU DETOUR.

Navires Henry-Tuke, Chester, Hewes, et Illinois ; bricks Eliza et Mary-Ann.

## Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 24 MARS 1831.
La seconde représentation de
LE CANDIDAT,
OU L'ATHENÉE DE BEAUNE.
Comédie vaudeville en cinq actions, par Messrs. Théaulon, et Dartois.
*Le spectacle commencera par*
*L'AUBERGE DE BAGNIÈRES,*
Opéra en trois actes, paroles de Mr. Jalobert, musique de Mr. Catel.

## CIRQUE.

*Aujourd'hui Mercredi, 23 Mars,*
Les exercices commenceront par
**La Grande Entrée**
*De huit beaux chevaux.*
Tours d'Equitation par le petit Joseph.
M. Creighton chantera une chanson comique.
Danse sur des échasses, par Mr. Brady.
Exercices d'Equitation, sans selle ni bride. par Mr. Howard.
*LES PYRAMIDES EGYPTIENNES,*
*Par toute la troupe.*
M. Nichols chantera ensuite.
Exercices d'Equitation par Mme. Smith.
**Grandes Voltiges**
Exécutées par toute la troupe.
Chanson comique par Mr. Creighton.
Les Exercices d'Equitation par M. Howard, qui imitera le cavalier maure qui succombe en défendant son drapeau.
*Le tout sera terminé par*
**Le Tailleur pourchassé.**
☞Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7.
PRIX D'ENTRÉE—Une piastre ; enfans et domestiques, moitié prix.
23 mars—

## Christ rejeté.

EN conséquence du mauvais temps, le propriétaire de ce superbe TABLEAU, a jugé convenable (à la demande de plusieurs personnes qui n'ont pu aller le voir jusqu'à présent) de le tenir exposé à la curiosité du public, durant le reste de cette semaine, à l'Eglise des Marins.
Prix d'Entrée : 50 cents.
☞Les personnes de couleur seront admises aujourd'hui et samedi.
23 mars—4

A VENDRE—Un Fond de CABARET situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues d'Amour et de l'Union, assez bien achalandé. Si d'ici au 28 de ce mois, le dit cabaret n'est pas vendu à l'amiable, il sera mis à l'enchère, sur les lieux, ce jour même, à 4 heures de l'après-midi.
22 mars—3

COUR DES PREUVES,
*PAROISSE ST. BERNARD.*

LE vendredi 15 avril prochain, il sera procédé par le juge soussigné ex-officio, sur les lieux et à midi précis, à la vente publique et à l'enchère, des biens dépendans de la succession de feu M. Joseph Amédée Reggio, situés en la paroisse St. Bernard à la Terre aux Bœufs, consistant 1°, en

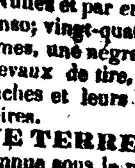

UNE HABITATION établie en sucrerie, mesurant environ vingt arpens de face sur chaque bord du Bayou aux Bœufs, sur une profondeur de quarante arpens de chaque côté du dit bayou, borné par le haut par les terres de la veuve Nuñez et par en bas par celles de Francisco Alfonso; vingt-quatre Esclaves dont vingt-deux hommes, une négresse et son enfant d'un an, 14 Chevaux de tire, 5½ paires de Bœufs de tire, 5 Vaches et leurs suivants, et les instrumens aratoires.

2°. UNE TERRE de 123 arpens environ de face, connue sous le nom d'Ile Wiltz, propre à faire une vacherie, et sur laquelle il y a une vingtaine de bêtes à cornes, à une lieue environ de l'habitation principale.

CONDITIONS DE LA VENTE.

La sucrerie, les esclaves et animaux en un seul et même lot, à un, deux, trois et quatre ans de terme, et l'Ile à un et deux ans de terme, le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des intéressés, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente et d'hypothèque aux frais des acquéreurs seront passés par M. Charles Jannin, notaire à la Nlle. Orléans.

Paroisse St. Bernard, 21 mars 1831.
FAGOT, juge.
23 mars—21

21 caisses Blanc de baleine ; 56 demi-caisses Chocolat, en débarquement et à vendre par
23 mars. STETSON & AVERY.

POUR ST. JAGO DE CUBE.
La belle goëlette SWAIN, capit. Green, partira pour le dit port dans quelque jours. Pour fret de 200 barils ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
23 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR SAVANNAH.
La goëlette A 1, FRANCES, capitaine Ellison, a besoin d'environ 100 barils, ou l'équivalent, pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
22 mars SAM. C. BELL, 80, rue du Canal

POUR MATAMOROS.—*(Par la rivière.)*
La belle et spacieuse goëlette mexicaine ALERTO, doublée et chevillée en cuivre ; elle ne tire que 4½ pieds d'eau, et est en tout disposée pour le commerce. Pour fret, s'adresser à
21 mars. *J. W. ZACHARIL & Co.*

POUR BOSTON.
Le navire (A. 1.) SOUTH BOSTON, partira sous peu pour le dit port. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 mars. A. GURNEY, rue Gravier, no. 62.

POUR CHARLESTON.
Le brick A 1, ENTERPRIZE, capitaine M. Loen, a besoin de 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
19 mars Wm. G. HEWES, No. 9, rue du Camp.

A VENDRE.—46 milliers TUILES françaises première qualité, récemment arrivées du Havre, s'adresser à Mr.
22 mars—6 G. MONTAMAT, rue St. Anne, no. 51.

V. ROUMAGE offre à vendre,
400 barriques vin rouge de Bordeaux,
150 do. do. de Marseille, Bethford et Bergzae
400 paniers huile d'olive, raffinée, Bordeaux,
400 do. anisette,
1200 caisses de vin rouge et blanc,
40 tierçons vin blanc,
13 do. vinaigre, 1ère. qualité,
30 balles fil à voile et lignes assorties.
22 mars

A LOUER au 1er. avril, une NEGRESSE créole, bonne cuisinière. S'adresser au magasin de la rue Royale No. 116.
22 mars

1000 ARDOISES *(comtesse)*, 8,500 ditto *(duchess,)* reçues par le brick Barkley venant Liverpool, à vendre par
22 mars THEOD. NICOLET & CO.

**Libros Castellanos**
*Que se hallan en la Libreria calle de Chartres No. 58.*
FABULAS en verso Castellano, por Dn. F. M. Samaniego,
Expedicion de los Catalanes y Aragoneces contra Turcos y Griegos, por Moncada.
La Mosquea, poetica inventiva por de Villaviciosa.
Obras de Garcilaso de la Vega, ilustradas con notas.
Parnaso Español,
La Diana de Jorge de Montemayor,
El Repertorio Americano,
Don Quijote de la Mancha, por Pellicer.
Obras de Quevedo Villegar,
Relacion geografica, topografica &a. de Colombia, 2 vol.
22 de marzo—3 M. CARROLL.

AU PUBLIC.
LE docteur A. L. PLOUGH, chirurgien dentiste, natif de Hollande, a l'honneur d'informer les habitants de la Nlle.-Orléans, qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se propose de pratiquer la CHIRURGIE-DENTAIRE dans toutes ses branches. Il se rendra à la demeure des personnes qui l'honoreront de leur confiance et le feront appeler. Parmi le grand nombre de personnes qui peuvent donner témoignage de son habileté dans son art, il citera les suivantes :
"J'atteste, d'après l'expérience que j'en ai faite moi-même, l'habileté du Dr. Plough comme dentiste.
J. Q. ADAMS,
Ex-Président des E.-U.
*Quincy, le 27 juillet 1829.*
L'hon. S. Van-Rensselaer, à Albany, N. Y.
L'hon. Benjamin Pickman, à Salem, Mass.
Le Très Rév. évêque Fenwick, à Boston, M.
Le Rév. Gardner Spring, à New-York.
Le Rév. Dr. Broadhead, do.
Le Rév. G. F. Schroeder, do.
J. K. Rogers, M. D. do.
Pierre T. Forrestier, M. D. do.
Philippe Milldollam, A. D. président et recteur-général de l'institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.
Le Rév. Dr. John Ludlow, à Albany, N.Y.
Le Dr. John S. J. Gardner, à Boston, M.
R. M. Patterson, M. D. de l'Université de la Virginie.
G. G. Cogswell, président de l'institution de Roundhill, Mass.
Le Rév. C. Colton, à Mount-Pleasant, Mas.
Le Rév. James Walker, à Charlestown, Mas.
Le Rév. Dr. Johnston, à Cincinnati, Ohio.
Le Rév. David Root, do. do.
☞On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa chambre, vis-à-vis le Théâtre St. Philippe, rue St.-Philippe.
22 mars—1m

BOIS de Campêche.—25 tonneaux bois de campêche, fraîchement coupé et en débarquement de la goëlette mexicaine Alerto, de Campêche, à vendre par
21 mars J. W. ZACHARIE & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils ont formé une société sous la raison de *Hewlett & Raspiller*, à l'effet de disposer à l'encan de toute espèce de propriétés. Ils assurent leurs amis et leurs connaissances, ainsi que les personnes qui les honoreront de leur confiance, qu'ils mettront le zèle le plus assidu à ménager leurs intérêts. Leur bureau est rue St. Louis, attenant à la Bourse de Hewlett.
JOHN HEWLETT.
CHARRETTON RASPILLER.
17 mars—6

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.
20 caisses Sucre blanc de la Havane, en débarquement du brick Attakapas, à vendre par
17 mars. *J. W. ZACHARIE* & Co.

VIN DE MARSEILLE & EAU-DE-VIE 3-6, à vendre par
17 mars J. MAGER.

BAS de soie français, ayant droit au *drawback*, à vendre par
17 mars J. MAGER.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Mars 1831—Présent l'hon. James Pitot—*Samuel Paxton contre ses créanciers et les créanciers de Samuel Paxton & Co.*—La cession des biens du pétitionnaire étant acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de G. R. Stringer, not. pub., le [illegible] Avril 1831, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné, que Thomas F. McCaleb soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Je certifie l'ordre ci-dessus.
THOS. S. KENNEDY, Greffier
2 mars—12 3ps

SUCRE ET CAFÉ.
500 sacs café vert, et 25 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par
13 mars—☞ THAYER, HURD & Co. 29, rue des Magasins

## VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
SAMEDI, 26 du courant, à *midi*, à la bourse, il sera vendu 18 LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny, à deux ilets du Canal et faisant face aux rues du Génie, Célestine, St. Antoine, Bagatelle et de l'Union, conformément au plan déposé à la bourse. Conditions : Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets (par coupons) endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
18 mars.

PAR T. MOSSY.
MERCREDI 30 Mars prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,
TROIS LOTS DE TERRE
sur chaqu'un des quels il existe une MAISON en briques et autres dépendances, situés rue Condé, côté Sud-Est, entre les rues St. Philippe et Urselines; tels que le tout est figuré sur un plan fait par Mr. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse avant la vente, savoir ;
N°. 1—Un Terrain de 33 pieds 4½ pouces de face, sur une profondeur de 109 pieds 7 pouces, sur une ligne, l'autre ligne a 63 pieds 11½ pouces, rentrant de *trois pieds* 2½ pouces, et de là se prolongeant de 45 pieds 7½ pouces, ce qui réduit la ligne du fond à 30 pieds 2 pouces.
N°. 2—Un Terrain de 33 pieds 7 pouces de face sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.
N°. 3—Un Terrain de 33 pieds 8 pouces de face, sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.
*Conditions* :—$500 comptant pour chaque Lot, le reste en 3 termes égaux, savoir : 30 Décembre 1831 ; 30 Décembre 1832 et 30 Décembre 1833, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public.
14 mars.

A. M. Buchanan *contre* Marie Thérèse, f. c. l.
EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 21 avril prochain, à midi, au Café de la Bourse, un Lot de Terre et les édifices qui s'y trouvent, situé au faubourg de La Course, et désigné par le No. 11, dans l'ilet No. 55, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, plus ou moins ; saisi dans l'affaire ci-dessus.
22 mars L. DAUNOY, marshal

CE SOIR!!!
LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
5EME. CLASSE DE 1831.
*Le tirage aura lieu le Mercredi 23 de Mars.*
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | LOT | DE | $ 3,000 | $ 3,000 |
| 1 | " | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | " | 1,000 | 1,000 |
| 1 | " | " | 800 | 800 |
| 1 | " | " | 623 | 623 |
| 6 | " | " | 500 | 3,000 |
| 6 | " | " | 300 | 1,800 |
| 6 | " | " | 200 | 1,200 |
| 156 | " | " | 50 | 7,800 |
| 156 | " | " | 20 | 3,120 |
| 624 | " | " | 8 | 4,992 |
| 7806 | " | " | 4 | 31,224 |

PRIX DES BILLETS
BILLETS ENTIERS........ $ 4
DEMI BILLETS......... 2
QUARTS DE BILLETS...... 1
Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
7 mars *Directeur.*

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
$10 DE RÉCOMPENSE.

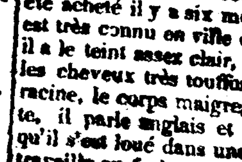

EST parti marron depuis le premier janvier, le nègre américain nommé JOHN, appartenant à monsieur D'Huart, habitant l'autre bord du fleuve, en face de la ville. Il était vêtu lors de son départ d'une longue redingote de castorine de couleur brune. Ce nègre a été acheté il y a six mois, de monsieur Comb, il est très connu en ville comme marchand de lait; il a le teint assez clair, la voix faible et flûtée, les cheveux très touffus, le nez écrasé vers sa racine, le corps maigre, la démarche chancelante, il parle anglais et français. On présume qu'il s'est loué dans une presse à coton, ou qu'il travaille au faubourg Marigny.
La présente récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez son maître.
19 mars—6, 3ps. E. D'HUART.

AVIS est par le présent donné, que les souscriptions au fonds de la Banque de la Cité de la Nlle.-Orléans seront reçues par les soussignés, Directeurs de la dite Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant vingt jours consécutifs, (les dimanches exceptés,) commençant le samedi 19 mars et finissant le lundi 11 avril 1831, au bureau de la Compagnie du Chemin à coulisse du Lac Pontchartrain, rue Royale, No. 83, à la Nlle. Orléans.
*Stebbins Fisk, George Eustis,*
*Nath. Cox, François Gardère,*
*Martin Duralde, James P. Frérét,*
*John A. Merle, Joseph Lallande,*
*Jean A. Bordier, Antoine Cruzat,*
*A. G. Wallace, D. G. Borduzat.*
19 mars—20

AVIS est par le présent donné, que des régistres pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société de Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie d'Assurances des Négociants, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant ; les dits régistres resteront ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
BEVERLEY CHEW.
ARCHIBALD R. TAYLOR.
SAMUEL LIVERMORE.
D. F. BURTHE.
MAUNSEL WHITE.
JAMES FOSTER, junior.
CHARLES GÉNOIS.
10 mars—☞

AVIS.
ATTENDU que A. Longer s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite comme sécurité, conjointement avec J. F. Bargas, comme peseur de coton pour la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14ème. jour de juillet 1829, et l'hypothèque qui en résulte, soient levés et annulés ;
Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.
Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le quatorzième jour de mars mil-huit-cent-trente-un et de l'Indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.
Par le Gouverneur, A. B. ROMAN.
17 mars—30 GEO. A. WAGGAMAN, *Secrétaire d'Etat.*

LES soussignés offrent à vendre,
20 quarts de barrique vieux Madère,
18 do. [illegible] Malaga doux,
50 do. [illegible] de merise,
575 barillets clous assortis,
200 pièces toile d'emballage,
100 pièces toile écossaise,
200 rouleaux corde du Kentucky.
17 mars SAM[illegible]